



Instance Nationale des Télécommunications

Pour l'Elaboration d'une politique de service universel en Tunisie

26 janvier 2015



El Gazala Technopark



▶ Article 32 de la constitution Tunisienne:

- L'Etat garantit le droit à l'information et le droit d'accès à l'information. C'est l'un des droits et libertés fondamentaux. L'accès de tous aux services de base du monde numérique, doit être assuré.

- L'Etat œuvre à garantir ce droit, ceci est une traduction effective et concrète des dispositions de la constitution et de ses implications juridiques et institutionnelles dans le processus de la concrétisation de la démocratie en tant que valeurs, principes et pratiques.



Ces jeunes ont le droit d'accès à l'information



Ce jeune a le droit d'accès à l'information



Offrir aux chômeurs la possibilité de se connecter pour surmonter les obstacles à leur intégration et pour un avenir meilleur
Couverture ≠ Connectivité



La connectivité des établissements piliers tels que les écoles, les hôpitaux régionaux et les dispensaires est une nécessité



L'inclusion numérique de la femme rurale doit être prise en considération

Le fond qui financera les programmes de mise en œuvre du Service Universel a été débloqué



Il faut définir une stratégie nationale et un cadre juridique et des dispositions réglementaires solides pour la gestion de ce fond



Garantir la couverture et surtout l'accessibilité en offrant aux démunis le moyen de communiquer de manière à ce que le manque d'accès aux TIC ne soit plus un facteur composant de la pauvreté

Objectifs

- Assurer la disponibilité d'un ensemble minimal de services de bonne qualité accessibles à tous les utilisateurs, indépendamment de la position géographique.
- Encourager la fourniture d'offres sociales multiservices (téléphone/Internet) par l'ensemble des opérateurs
- Assurer l'accès aux différents services TIC dans les écoles, les dispensaires...
- Déterminer les priorités en terme de localités et zones blanches en vue de la mise en œuvre du SU sur tout le territoire national.

Mise en place du Service Universel



Programme du workshop

“Pour l’élaboration d’une politique de service universel des télécommunications en Tunisie”

26 janvier 2015 au Technopark El Gazala

08:30 Accueil des participants

09:00 - **Mot de Bienvenue de Monsieur le Président de l’Instance Nationale des Télécommunications.**

- **Allocution de Monsieur le Ministre de l’Enseignement Supérieur, de la Recherche Scientifique et des Technologies de l’Information et de la Communication.**

> Etat des lieux et expériences des régulateurs

Modérateur: M. Ali Ghodbani

09:20 Présentation de l’INT: Etat des lieux (Mlle Sihem Trabelsi, INT)

09:40 Présentation de l’expérience Européenne (M. Francesco Sciacchitano, EMERG)

10:00 Présentation de l’expérience Autrichienne (M. Dieter Staudacher, RTR)

10:20 Présentation de l’expérience Italienne (M. Vincenzo Lobianco, AGCOM)

10:40 Présentation de l’expérience Espagnole (M. Joaquim Osa, CNMC)

01
Session

11:00 Pause Café

> Expériences des régulateurs

Modérateur: M. Mohsen Jaziri

11:30 Présentation de l’expérience Marocaine (M. Idrissi Aatouf, ANRT)

11:50 Présentation de l’expérience Américaine (M. Kelly Cameron, USAID)

12:10 Présentation de l’expérience Française (ARCEP)

12:30 Débat

02
Session

13:00 Déjeuner

> Points de vues des opérateurs - Solutions techniques et modèles économiques des équipementiers

Modérateur: M. Welid Naffati

14:30 Présentation de Tunisie Telecom

14:50 Présentation d’Ooredoo Tunisie

15:10 Présentation d’Orange Tunisie

15:30 Présentation de Huawei

15:50 Présentation d’Ericsson

16:10 Présentation d’Alcatel-Lucent

03
Session

16:30 Pause Café

> Discussions et élaboration d’un rapport de synthèse des contributions et des recommandations

Modérateur: M. Kamel Ayadi

Intervenants: M. Fayçal Ajina, M. Abdelkhalek Boujnah, Mme Yamina Mathlouthi, M. Joaquim Osa, M. Kamel Rezgui, M. Taoufik Rojbi et M. Sadok Toumi.

Table
ronde

18:00 Clôture



Ce workshop est financé en partie par:

